



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2099-LAS-12

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 mars 2025, le règlement suivant :

2099-LAS-12 Règlement amendant le règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur en zone commerciale, à spécifier les renseignements supplémentaires requis pour la demande et à déterminer la durée de sa validité

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 mars 2025.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement